

## DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance ordinaire du 16/04/2026

Délibération numéro : 33/2026

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 14

Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	14
Contre :	0

Date de convocation 10/04/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n° MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	182 200,29	77 158,68	0,00	77 158,68	182 200,29
Opérations exercice	780 478,99	900 266,91	76 139,49	122 620,99	856 618,48	1 022 887,90
<b>Total</b>	<b>780 478,99</b>	<b>1 082 467,20</b>	<b>153 298,17</b>	<b>122 620,99</b>	<b>933 777,16</b>	<b>1 205 088,19</b>
Résultat de clôture		301 988,21	30 677,18			271 311,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>301 988,21</b>	<b>30 677,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>271 311,03</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>301 988,21</b>	<b>30 677,18</b>			<b>271 311,03</b>

SABATHIER Bernadette se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Benjamin BLUTHE-RAMONE, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : BLUTHE-RAMONE Benjamin (Adjoint au maire), BRUNET Élodie (Conseillère municipale), CAILLET Sylvain (Conseiller municipal), PASKA Lydie (Adjointe au maire), CAZABAT Jérôme (Conseiller municipal), PAVEL Vlad (Conseiller municipal), BEFFEYTE Jean-François (Adjoint au maire), BENANIBA Sonia (Conseillère municipale), RODRIGUEZ Audrey (Conseillère municipale), DUPLAN Adrien (Conseiller municipal), SABATHIER Bernadette (Maire - non votant), ENFEDAQUE Christine (Conseillère municipale), CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine (Conseillère municipale), SOMA Marie-Anne (Adjointe au maire), LACROZE Stéphane (Conseiller municipal).

A GALAN

